



Mon beau père remarié après le décès de ma mère, droit d'héritage

Par **susaday**, le **25/11/2011** à **23:33**

Bonjour,

Ma mère est décédée depuis une vingtaine d'années. De son vivant, remarié à mon beau-père que je

ne vois plus, toujours en vie et qui s'est remarié deux fois depuis le décès. Ma mère avait acheté un

bien immobilier il y a une trentaine d'années avec cette personne.

Ais-je un droit d'héritage sur cette maison malgré les remariages de celui-ci.

Je ne sais pas s'ils avaient fait un contrat de mariage ou pas.

Que pouvez-vous me conseiller s'il vous plait.

Cordialement.

Par **rosanita**, le **26/11/2011** à **09:55**

Bien sur que vous avez droit à une part sur le bien immobilier en tant qu'héritier réservataire.

Par **Claralea**, le **26/11/2011** à **15:22**

Bonjour, vous pouvez le savoir en faisant une demande d'acte de mariage

<http://www.pratique.fr/extraits-acte-naissance-mariage.html>

Ensuite, quand vous saurez quel est le contrat de mariage de votre mère, nous vous dirons ce qu'il en est pour la part de votre mère dans la maison

Vous étiez mineur ou majeur à l'époque du décès de votre mère ?

Par **Claralea**, le **26/11/2011** à **21:47**

Vous connaissez bien l'année de décès de votre mère ? Donc si vous étiez mineur ou pas

Par **Claralea**, le **27/11/2011** à **09:25**

Et vous n'avez pas été convoqué par un notaire... peut être votre beau père ne s'est-il jamais occupé de la succession de votre mère.
Vous étiez toujours en relation avec lui à ce moment ?

Par **susaday**, le **27/11/2011** à **15:38**

Non je n'ai jamais été convoqué par un notaire, ensuite je me suis fâché avec mon beau père quatre ou cinq mois après le décès de ma mère car celui-ci avait déjà rencontré quelqu'un et cela m'avait un peu choqué car j'ai trouvé cette relation un peu tôt. Mais le connaissant bien je ne crois pas qu'il y est eu une démarche de sa part s'il devait y en avoir une à faire. Maintenant, je suis incapable de dire s'il avait fait un contrat de mariage ou pas, à l'époque ils habitaient à Asnières alors se sont-ils mariés à Asnières? possible à mon avis mais rien de certain.

Cordialement

Pierre SAGE

Par **Claralea**, le **27/11/2011** à **16:10**

Apparemment, il habite toujours la même maison ?

Dans ce cas, lire ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/F17759.xhtml>

Vous pourriez poser la question au bureau des hypothèques, qui est le ou les propriétaires de cette maison

Par **susaday**, le **27/11/2011** à **16:30**

En fait je ne me renseigne pas pour lui demander quelque chose à ce jour, mais simplement que s'il venait à décéder, je serais vraiment triste que se soit la personne avec qui il vit aujourd'hui qui profite de la maison qu'il a achetée avec ma maman qui elle a travaillé très dur, donc si je devais prendre les devants afin de faire des démarches si il y a lieu d'en faire voilà ma demande auprès de vous.

Merci encore pour vos réponses

Cordialement

Pierre SAGE

Par **Claralea**, le **27/11/2011** à **18:55**

Justement, vous avez raison, il faut le faire dès maintenant, et si votre mère apparaît en tant que propriétaire de la maison avec lui, il faudra, soit rechercher le notaire qui s'est occupé de la succession de votre mère (peut être que lui n'a pas dit que votre mère avait un enfant), soit prendre un notaire pour voir ce qu'il en est de vos parts dans la maison

Mais avant ça, il faudra que vous sachiez s'ils avaient un contrat de mariage et lequel

Par **susaday**, le **07/12/2011** à **13:04**

Bonjour,

Je reviens vers vous suite à l'acte de mariage de ma mère que je reçois à l'instant.

Il est stipulé ce qu'il suit: les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le 17 juin 1975 par Maître *****

Le mariage a été célébré le 28 juin 1975.

Je me souviens quand ils se sont mariés que ma mère était commerçante d'un bar tabac qui était en difficulté, et comme mon beau père avait lui un appartement, ils avaient opté pour un contrat de mariage, mais ils n'avaient pas encore acheté leur futur maison.

Merci de vos réponses

Cordialement

Pierre SAGE

Par **Claralea**, le **07/12/2011** à **17:11**

Bonsoir, avez-vous interrogé le bureau des hypothèques pour la maison

Lire ou relire ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/F17759.xhtml>